



MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

SD/5-B

Samuel Souffoy

☎ : 01.40.56.76.57

Samuel.souffoy@sante.gouv.fr

N° D-2014-9441

Paris, le **31 DEC. 2014**

Le directeur de la sécurité sociale

à

Monsieur le directeur de l'association pour  
la gestion de la sécurité sociale des auteurs  
et de la Maison des artistes

**OBJET : Projets de budget primitif pour l'Agessa et pour la MdA**

Mes services ont étudié les propositions de budget primitif pour la Maison des artistes et l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs, que vous m'avez transmises au cours d'une réunion prévue à cet effet le 20 novembre.

Le projet de budget primitif de l'AGESSA pour l'année 2014 a été présenté comme suit :

- section de fonctionnement : 4 804 766 €
- section des opérations en capital : 105 330 €
- dotation de fonctionnement AcoSS : 4 458 816 €.

Le projet de budget primitif de la Maison des Artistes a été présenté comme suit :

- section de fonctionnement : 5 737 867 €
- section des opérations en capital : 345 490 €
- dotation de fonctionnement AcoSS : 5 632 867 €.

C'est un budget dont nous partageons les orientations générales, qui posent les jalons d'une modernisation des structures, en particulier via la refonte des systèmes d'information.

Nous ne sommes toutefois pas en mesure d'approuver ces projets en raison des dépenses immobilières supplémentaires qu'ils contiennent. Bien qu'il présente l'intérêt de regrouper sur un site (celui de la MdA) les équipes des deux structures et donc de favoriser le travail collectif, le regroupement proposé ne pourra se faire sans la résiliation concomitante du bail de l'AGESSA. Or, celle-ci paraît compromise et le projet de budget présenté fait donc état d'un coût supplémentaire de 423 200 € sur la période 2015-2018. Compte tenu des impératifs fixés à l'ensemble des administrations publiques, en l'état, l'engagement de telles dépenses supplémentaires ne peut être envisagé. Nous vous invitons par conséquent à présenter un projet de budget corrigé sur ce seul point.

Par ailleurs, nous souhaitons que les travaux de dématérialisation engagés avec la CNAMTS, la CNAVTS et la DGFIP soient poursuivis. Dans ce but, nous faciliterons la mise en relation avec le GIPS MDS afin d'envisager avec eux les possibilités de dématérialisation, notamment en ce qui concerne le versement de la contribution des diffuseurs.

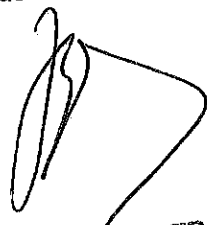
Nous vous invitons également à poursuivre la discussion que vous avez engagée avec l'IRCEC sur le recouvrement concomitant de la cotisation du régime complémentaire et des cotisations du régime de base. Cet objectif pourrait être utilement intégré dans le schéma informatique.

Enfin, j'appelle votre attention sur les trois points suivants :

- Nous vous demandons dans l'immédiat de ne plus appeler auprès des artistes auteurs dont les diffuseurs sont à l'étranger la contribution desdits diffuseurs. En l'absence de base juridique assurée, cette pratique induit un risque contentieux qu'il convient de prévenir.
- Nous vous demandons de mettre en œuvre, dès 2015, pour les artistes auteurs de l'Agessa déclarant fiscalement leurs revenus en BNC, et qui le demanderaient, l'identification permettant de procéder aux appels de cotisations sur la base de leur assiette sociale.
- Enfin, il est prévu de procéder à des élections pour les conseils d'administration de l'Agessa et de la MdA au dernier trimestre de 2015. Nos services prendront contact prochainement avec vous pour que puisse être mis au point le calendrier et les modalités d'organisation de ce scrutin.

Je vous saurais gré de bien vouloir me proposer deux nouveaux projets de budget. Mes équipes se tiennent à votre disposition pour échanger avec vous afin d'arrêter le budget dès que possible.

Le Chef de Service  
Adjoint au Directeur de la Sécurité Sociale



Jonathan BOSREDON